

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 30 octobre 2007 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence :** Mme BOADA Anne
- Présents :**
- M. BAUMGARTNER Andréas
 - M. BUCHETTI Pierre-Antoine
 - Mme CADEI Geneviève
 - M. DEROBERT Michel
 - M. FEYER Georg
 - M. GUEx Jean-Pierre
 - M. HONEGGER Wolfgang
 - Mme JOSS Patricia
 - M. LAGRANGE Philippe
 - M. MAZENOD François
 - Mme MEAN NORMANN Sibylle
 - M. RYCHNER Georges
 - Mme SEMON Anne-Claude
 - M. STALDER Michel
 - Mme UDRY Fabienne
- Excusé :** M. ALTWEGG Patrick
- Assistent :**
- Mme HUMBERT Yvonne, maire
 - M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
 - M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2007
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Taxe professionnelle communale 2008 (délibération)
5. Jetons de présence alloués aux conseillers municipaux (délibération)
6. Indemnités aux maire et adjoints (délibération)
7. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2008 (délibération)
8. Désignation des présidents et vice-présidents pour les locaux de votes 2008
9. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du comité du Tennis club de Genthod
10. Propositions du maire
11. Propositions individuelles et questions



Mme BOADA a le plaisir d'ouvrir cette séance et salue toutes les personnes présentes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2007

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, à l'exception de quelques coquilles qui seront corrigées dans la version mise sur le site Internet de la commune, il est adopté par 13 voix pour et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La présidente communique les informations suivantes :

- **Mobilité à Genève**

Désireuse d'explorer les thématiques cruciales pour la région genevoise, la Tribune de Genève organise, le mercredi 21 novembre 2007 à 20h15 à Uni-Dufour, un grand débat public sur la mobilité intitulé *Transports : comment débloquer Genève ?*.

Tous les conseillers municipaux sont invités à y participer. L'invitation sera transmise par courriel.

- **Groupement des législatifs de la rive droite - GLRD**

Mme BOADA a assisté à la première réunion de la nouvelle législature le 18 octobre dernier. Ce Groupement comprend beaucoup de nouveaux délégués, passablement de projets sont en suspens et de nombreuses idées ont pu être émises, notamment de développer les activités intercommunales.

Pour chaque commune membre, le président du Conseil municipal ainsi qu'un délégué du Conseil désigné pour quatre ans participent à ces réunions. La fréquence des séances est d'environ tous les deux mois. Genthod n'ayant pas de délégué, Mme Fabienne UDRY est désignée par acclamation.

La prochaine séance est prévue le jeudi 13 décembre à Pregny-Chambésy, un travailleur social hors murs sera invité.

- **Sortie du Conseil municipal**

La date a été fixée aux 24 et 25 mai 2008, le programme suivra en temps voulu.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- **Maison de Pierre-Grise**

Lecture d'un courrier émanant de l'Hospice général stipulant que dès le 1^{er} janvier 2008, les établissements de jeunes de l'Hospice général seront transférés à la Fondation officielle de la jeunesse. Le transfert de la Maison de Pierre-Grise constitue une étape importante pour l'Hospice général comme pour la Fondation officielle de la jeunesse. Grâce au fidèle soutien apporté aux enfants de la Maison de Pierre-Grise, l'Hospice général a été en mesure de leur offrir un lieu de vie favorisant leur développement et visant, dans la mesure du possible, un retour dans leur famille. Il remercie chaleureusement de la collaboration et l'excellente qualité des relations entretenues entre la Commune de Genthod et cette institution.

- **Etat civil**

En 2002, création de l'arrondissement de l'état civil de Pregny-Chambésy comprenant les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Dès le 1^{er} janvier 2008, la commune du Grand-Saconnex viendra rejoindre ces quatre communes.

- **Groupement intercommunal du bâtiment de la crèche - GIBC**

Le GIBC a été créé le 29 octobre 2007. En font partie les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Le président est M. Daniel FABBI, maire de Bellevue, et le secrétaire M. Jean-Marc MERMOUD, maire de Pregny-Chambésy.

La procédure pour la modification de la parcelle des Tuilots de la zone agricole en est à la préconsultation entreprise par le département du territoire. Cette modification est au stade de l'enquête publique.

- **Utilisation ou non du papier recyclé dans les mairies – article paru dans la Tribune de Genève du 29 octobre 2007**

La maison Devillard a conseillé à la Mairie d'utiliser du papier non recyclé par le fait que le papier recyclé émet beaucoup de poussière qui encrasse les imprimantes et les photocopieuses obligeant à les réviser plus souvent. Mme le maire précise que personne du secrétariat de la mairie n'a donné quelque renseignement que ce soit à la presse. C'est un grand mystère...

Toutefois, il semblerait qu'actuellement le papier recyclé soit de meilleure qualité. La mairie n'a pas de stock et va tenter un essai. Il faut savoir qu'elle recycle déjà le papier, le toner, les capsules de café, le PET, et le verre.

- **Communiers**

La famille FUHRER fait part de son plaisir d'habiter à Genthod. Elle apprécie les différents engagements qui facilitent et agrémentent la vie, comme, par exemple, le restaurant scolaire, les activités parascolaires, la bibliothèque, l'école de musique, la crèche, et le futur centre sportif. Elle encourage la Commune à continuer sur ce chemin.

4. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE 2008 (DELIBERATION)

La présidente donne lecture de la délibération.

*vu l'article 30, al. 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
vu l'article 308 c de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887,
le Conseil municipal décide de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2008 à 100%.*

Mise au vote, la délibération est adoptée par 10 voix pour et 5 abstentions

5. JETONS DE PRESENCE ALLOUES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX (DELIBERATION)

M. LAGRANGE indique que l'Association libérale n'a pas accepté la très forte augmentation des jetons de présence lors de la dernière commission des finances.

M. STALDER tient à préciser que le niveau soumis au vote est le même que celui accordé à Bellevue et qu'il s'agit d'une simple mise à niveau régionale. En ville de Genève, le montant des jetons de présence s'élève à Fr. 137.00 l'heure de séance.

M. MAZENOD se dit un peu gêné par un pourcentage d'augmentation aussi élevé, mais il est consécutif à une ligne de base faible. La proposition lui semble acceptable, mais il souhaite que ce point soit examiné à chaque période budgétaire pour éviter ces à-coups, tout en sachant que les conseillers municipaux paient de leur personne.

M. BUCHETTI indique qu'il n'a malheureusement pas pu assister à la dernière commission des finances et a découvert avec étonnement une augmentation des jetons de présence de 100%. Il s'est renseigné et a constaté qu'effectivement il s'agit d'une mise à niveau par rapport aux communes environnantes. Le groupe radical se dit favorable à cette hausse, avec certaines réserves, notamment qu'une telle augmentation n'intervienne pas chaque année.

La présidente donne lecture de la délibération.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu la proposition de la commission des finances, lors de sa séance du 16 octobre 2007, de porter le montant des jetons de présence par séance de Fr. 30.00 à Fr. 60.00 par membre, le Conseil municipal décide d'approuver le montant de Fr. 38'000.00 au compte 020.300 du budget de fonctionnement pour 2008.

Mise au vote, la délibération est adoptée par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions

6. INDEMNITES AUX MAIRE ET ADJOINTS (DELIBERATION)

Par la voix de M. LAGRANGE, l'Association libérale constate là aussi une très forte augmentation. Elle a regardé plus en détail et a remarqué qu'il y avait deux indemnités, dont une pour dédommagements. Cette indemnité s'élevait à 16'000.00 en 2005 et a été augmentée en 2006 et 2007 de Fr. 1'500.00, donc 9,4% et 8,6%, et en 2008 de Fr. 8'000.00. Elle s'élève, par conséquent, aujourd'hui à Fr. 27'000.00, ce qui équivaut à une augmentation pour 2008 de 42,1%.

La dernière augmentation des indemnités proprement dite est intervenue en 2005, + Fr. 12'000.00, soit 12,5%, pour un montant total de Fr. 108'000.00. En 2006 et 2007, pas d'augmentation, en 2008, augmentation de Fr. 24'000.00, soit 22,2%, pour un montant total de Fr. 132'000.00, soit 7,4% par an, ce qui est très élevé.

Le total des indemnités et des dédommagements s'élève à Fr. 159'000.00, avec une augmentation pour 2008 de Fr. 32'000.00, soit un pourcentage total de 25,2%.

M. LAGRANGE se réfère à un article paru dans le dernier magazine Bilan concernant les montants alloués aux élus municipaux à Genève et remarque que Genthod se trouve en 2^e position au niveau du ratio par habitant pour un coût de Fr. 57.52, juste derrière Vandoeuvres. Il relève que Genthod n'est pas à la traîne concernant la rémunération de l'Exécutif.

Finalement, M. LAGRANGE demande le détail du poste « dédommagements ».

M. MOTTIER n'a pas d'explications à donner.

M. GUEX avait posé la question en commission des finances et il lui a été répondu que ce montant correspondait à des frais de déplacements remboursés à tous les membres de l'Exécutif. Il remarque qu'il avait été le seul à intervenir sur le différentiel.

Considérant que les augmentations demandées par l'Exécutif, soit 22,2% pour les indemnités et 42,10% pour les dédommagements, sont excessives et que l'explication donnée en commission : « Une augmentation de Fr. 500.00 par membre de l'Exécutif » ne correspond pas à un montant de Fr. 24'000.00 sur les indemnités, il annonce publiquement que, relativement au montant de l'augmentation, il n'approuvera pas cette délibération.

M. DEROBERT partageait un peu l'avis de M. GUEX. Il estime l'augmentation excessive, toutefois, après discussion, il a tout de même accepté cette hausse en commission des finances. Il relève le bon travail réalisé par l'Exécutif. Néanmoins, il n'avait à l'époque pas connaissance du niveau relativement élevé des dédommagements par rapport aux autres communes genevoises. Dès lors, il ne votera pas contre la délibération, mais s'abstiendra.

Il souligne encore que cette hausse va un peu trop loin par rapport aux augmentations généralement accordées au personnel communal.

A la demande de M. BUCHETTI, M. MOTTIER explique que les indemnités s'élèvent à Fr. 4'000.00 x 12 pour Mme le maire et à Fr. 3'500.00 x 2 x 12 pour les adjoints.

M. BUCHETTI demande si la différence entre le maire et les deux adjoints se justifie.

M. SCHMULOWITZ indique qu'il s'agit de différencier le titre du taux d'occupation, Mme le maire effectue plus d'interventions et démarches, et elle participe à des réunions où seuls les maires sont conviés.

M. MOTTIER répond à M. BUCHETTI que le taux d'occupation de l'Exécutif s'élève en moyenne de deux jours à deux jours et demi de travail par semaine, soit presque un 50%.

M. STALDER remarque que le montant de Fr. 132'000.00 équivaut presque à un poste à plein temps de l'Exécutif, le salaire ne lui semble pas exagéré mais cohérent. Il pense que les petites communes sont défavorisées par rapport au ratio des grandes communes, le travail étant le même. Par contre, le manque d'explications concernant les deux montants le dérange, et il souhaiterait savoir ce qui est comptabilisé dans les dédommagements.

M. MOTTIER indique que le réalisé 2006 s'élève à Fr. 8'900.00 et correspond à la course d'école des magistrats qui s'élève à environ Fr. 3'000.00, ainsi qu'à des frais de déplacement sur tout le canton, sous forme de forfait.

Mme le maire n'a pas lu l'article de Bilan, mais il faut rester méfiant pas rapport à ce genre d'enquêtes pas toujours très sérieuses. L'information a été donnée à peu près, par téléphone, par la secrétaire générale.

M. DEROBERT remarque qu'effectivement les chiffres ne sont pas corrects, ils sont inférieurs à la réalité. Il rassure l'Exécutif en relevant qu'avec l'augmentation prévue ils vont rester en tête du classement.

M. SCHMULOWITZ souligne encore qu'il ne faut pas oublier que Genthod n'a pas d'employé technique comme à Bellevue, ou comme d'autres communes qui en ont même deux. Les chantiers sont suivis par l'Exécutif, néanmoins un certain nombre de mandats sont confiés à un bureau d'ingénieurs. Le journaliste a certainement omis de tenir compte de ce point. Il ne sait pas pour combien de temps encore il sera possible de fonctionner de la sorte, mais pour l'instant il en est ainsi.

L'Exécutif répond par la négative à M. HONEGGER qui demande si d'autres frais de déplacements et de repas lui sont alloués en sus du forfait.

La présidente donne lecture de la délibération.

Vu l'article 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, le Conseil municipal décide d'approuver le montant de Fr. 132'000.00 au compte 020.300 du budget de fonctionnement pour 2008.

Mise au vote, la délibération est adoptée par 7 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions

7. APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2008 (DELIBERATION)

Mme CADEI commente les chiffres du budget 2008.

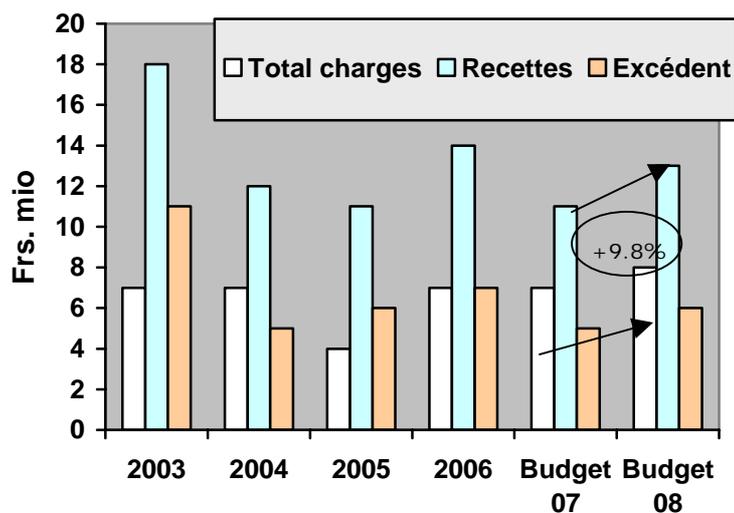
CHARGES

Croissance des charges: + 9,8% par rapport au budget 2007

'000 Frs.	2006 budget	2006 réalisé	2007 budget	2008 budget	Var en %
Mairie	1'407	1'391	1'468	1'656	+ 12.8%
Commissions	2'674	2'830	2'737	2'874	+ 5.0%
Dépenses	4'081	4'221	4'205	4'530	+ 7.7%
Amortissements	1'498	1'441	1'606	1'852	15.3%
Charges	5'579	5'662	5'811	6'382	+ 9.8%

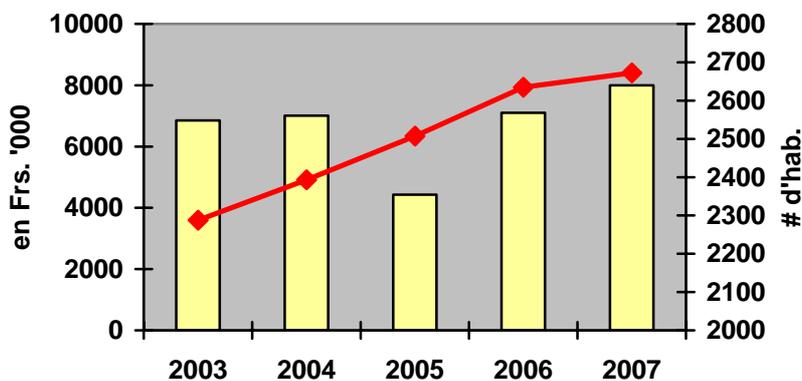
EVOLUTION HISTORIQUE

Les recettes couvrent largement les charges



EVOLUTION DES CHARGES EN RAPPORT AVEC LA POPULATION

Augmentation importante de la population, toutefois assez linéaire

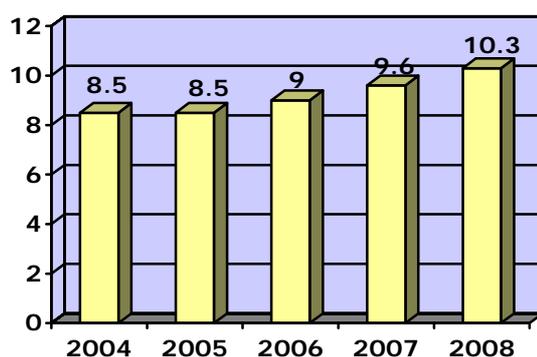


POLITIQUE SALARIALE

- Adaptation des salaires en 2008 : + 2,5%
(2% pour compenser le renchérissement et 0,5% pour le mérite)
- 10,3 postes représentant 14 employés
Coût moyen par poste : Fr. 107'439.00
Salaire moyen par poste : Fr. 83'200.00
(sans les indemnités des magistrats, mais comprenant les patrouilleuses)

EVOLUTION DES POSTES

L'augmentation est liée à celle de la population.



COMMISSIONS

Le réalisé 2006 dépasse un peu le budget, les budgets des trois dernières années sont assez stables.

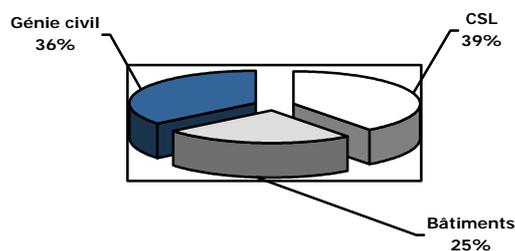
Commissions	2006 budget en milliers Frs.	2006 Réalisé en milliers Frs.	2007 budget en milliers Frs.	2008 budget en milliers Frs.
Sécurité publique	215.3	188.8	245.3	307.0
Bâtiments	237.5	453.7	436.5	275.0
Scolaire & bibliothèque	292.4	258.4	233.0	289.0
Culture, Sports & loisirs	271.5	235.8	311.7	300.4
Affaires sociales & naturalisations	443.6	409.6	507.2	573.0
Génie civil	337.0	540.3	316.5	434.0
Environnement	877.0	743.6	686.5	696.4
Total commissions	2'674.3	2'830.2	2'736.7	2'874.8

Evolution des dépenses budgétées par les commissions, du budget 2007 au budget 2008 : + 5,0%

SECURITE PUBLIQUE	+ 25%
BATIMENTS	- 37%
SCOLAIRE ET BIBLIOTHEQUE	+ 24%
CULTURE, SPORTS & LOISIRS	- 4%
AFF. SOCIALES ET NATURALISATIONS	+ 13%
GENIE CIVIL	+ 37%
ENVIRONNEMENT	+ 1%

INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissements pour 2008 prévoit un montant de Fr. 5'710'000.00.



Commentaires

- Les salaires augmentent au rythme de ces dernières années (2,5% pour 2008)
- L'excédent de recettes couvre les besoins (l'excédent budgété 2008 est de Fr. 5'913'098.00)
- Les investissements nets prévus sont largement autofinancés (excédent de financement de Fr. 2'000'000.00, une discussion plus large doit être réalisée concernant le taux des centimes additionnels)
- Les budgets sont bien contrôlés
- Félicitations aux présidents de commissions pour tout le travail très utile réalisé en commission

M. DEROBERT tient à remercier la présidente de la commission des finances pour ses réponses claires et le travail très constructif lors du débat pendant la dernière commission des finances.

Il indique que l'examen du « Compte rendu » de l'Administration communale en 2006 révèle la santé resplendissante des comptes de la commune. En fait, resplendissante est un mot trop faible ; il faudrait dire inconvenante.

Depuis 1996 (cf. page 63 de la brochure précitée), Genthod a accumulé des excédents de revenus totalisant Fr. 39,3 millions, dont presque 30 durant la dernière législature.

L'ALG a toujours plaidé pour une politique prudente et des finances saines, raison pour laquelle elle a longtemps admis des excédents de recettes, pour autant qu'ils soient raisonnables. Mais les chiffres qui viennent d'être cités ne sont plus raisonnables. Ils démontrent que la commune collecte régulièrement des impôts dont elle n'a nul besoin. Même avec la meilleure volonté du monde, en réalisant tous les projets imaginables, il n'est pas concevable de dépenser des sommes pareilles pour des réalisations utiles à la population.

Ainsi, le projet de délibération proposé recèle une erreur matérielle : il est faux d'écrire, au 5^e paragraphe, que « le nombre de centimes additionnels nécessaire à l'exécution des tâches communales pour 2008 s'élève à 30 centimes ». Car accumuler un excédent de revenus de près de 6 millions de francs ne fait pas partie des tâches communales.

Il est possible d'argumenter que ce taux des centimes additionnels n'est pas conforme à la Constitution fédérale : toutes les actions de l'Etat sont soumises au principe de la proportionnalité. Les juristes savent que ce principe constitutionnel en inclut deux autres : celui de la nécessité et celui de l'adéquation. Il tombe sous le sens que percevoir 13,5 millions d'impôts pour financer des dépenses qui s'élèvent à 7,6 millions n'est ni nécessaire ni adéquat. C'est donc manifestement disproportionné.

Certes, ce n'est pas la première fois que Genthod pêche par boulimie fiscale. Au cours des précédentes législatures – sauf une fois, il y a 5 ou 6 ans, lorsque ce Conseil a voté à la demande des libéraux une légère baisse du centime de 32 à 30 – les conseillers ont toujours eu peur de prendre une décision susceptible de déplaire dans d'autres communes.

La crainte de pratiquer la concurrence fiscale – vilipendée par certains partis politiques et dans divers médias – était sans doute présente dans quelques esprits.

Cette peur de déplaire ne saurait justifier de prélever des impôts dont la commune n'a pas besoin. Il ne s'agit pas d'attirer à Genthod de nouveaux gros contribuables. Il s'agit simplement de prélever des impôts proportionnés aux dépenses qui figurent au budget.

Cette question a été débattue par la commission des finances qui, du fait de la voix prépondérante de sa présidente, a malheureusement refusé de réduire le taux des centimes additionnels en se contentant d'estimer que la question méritait d'être étudiée.

Le Groupe libéral entend réitérer sa proposition et il tient à la préciser. Une baisse du taux des centimes additionnels visant à équilibrer le budget communal serait relativement massive. Elle consisterait en une diminution de moitié de ce centime. Une telle baisse serait sans doute perçue comme excessive, surtout après tant d'années où la commune a été accoutumée à des recettes pléthoriques.

Mais le Groupe libéral estime que le Conseil, après s'être auto-octroyé une généreuse augmentation sous la forme d'un doublement des jetons de présence et en avoir alloué une autre à l'Exécutif, a le devoir de faire quelque chose pour les contribuables de sa commune. Il s'agirait d'un geste plutôt symbolique destiné à montrer à tous que la Commune est consciente qu'il n'est plus possible de remettre au lendemain une réduction d'impôts à laquelle Genthod aurait en réalité dû se résoudre bien plus tôt.

C'est pourquoi l'ALG propose une baisse du taux des centimes additionnels de 30 à 25. Ceci réduirait les recettes au budget aux montants suivants :

- Personnes physiques : Fr. 10'589'650.00 au lieu de Fr. 12'707'580.00
- Personnes morales : Fr. 373'650.00 au lieu de Fr. 448'380.00

A noter qu'il y a lieu de déduire de ces montants 3,5% de frais de perception.

Après en avoir débattu à l'interne, le Groupe libéral estime que le budget de la commune est acceptable en ce qui concerne les dépenses, mais qu'il ne l'est pas au niveau des recettes.

La moins-value que le Groupe libéral recommande s'élève à env. Fr. 2,2 millions (sans compter les frais de perception), ce qui garantit encore à la commune une très large marge de manœuvre de plus de 3 millions. Il ne s'agit donc pas de la mettre sur la paille...

Le Groupe libéral reviendra d'ailleurs en fin de séance avec des idées concrètes concernant diverses mesures destinées à améliorer les prestations à la population, mesures qui pourraient impliquer des dépenses supplémentaires par rapport aux montants figurant au budget.

En résumé, le propos des libéraux n'est pas de faire à tout prix des économies pour réduire les impôts. Ils demandent simplement de dépenser à bon escient et adapter un peu mieux les recettes aux dépenses prévisibles de la commune, étant précisé que Genthod dispose déjà d'un très gros coussin de liquidités pour financer ses projets d'investissements dans les années à venir.

M. GUX rappelle que les échanges verbaux en commission des finances, sous l'ère de M. René GRAND, faisaient régulièrement écho de ce thème. Au printemps 2007, il avait été protocolé en commission de reprendre les discussions sur le taux des centimes additionnels après avoir reçu les informations sur l'éventuel transfert de charges aux communes. Intellectuellement une baisse lui semble tout à fait pertinente, baisse qui devrait probablement amener le taux des centimes additionnels dans la fourchette 20-25. Il pense qu'il faut mettre ce sujet à l'ordre du jour de l'année prochaine et aborder le débat en analysant les besoins réels de la commune. Il souligne que le Petit Malagny n'a pas été acheté à l'époque par manque d'audace, alors que la Commune aurait eu les moyens d'encherir sur le montant auquel il a été vendu. Il réitère son point de vue en stipulant qu'une analyse approfondie et scientifique doit être réalisée en 2008 pour fixer le montant du centime en fonction des besoins.

M. BUCHETTI rejoint tout à fait le Groupe libéral ainsi que le GIG, une baisse doit intervenir, mais il pense qu'il est préférable d'attendre une année et étudier ce sujet sérieusement en commission des finances. Il relève aussi que M. GRAND soulevait chaque année ce sujet, mais qu'il n'a jamais été abordé concrètement. Néanmoins, il se dit surpris du chiffre annoncé.

Mme UDRY estime disproportionné de prévoir au budget autant de réserves que de dépenses. Elle se dit favorable à une baisse, même symbolique, sous forme de test, à 27 ou 28, plutôt que de la reporter. Cette décision donnerait aussi une image positive aux habitants de la commune.

M. STALDER souligne l'étonnant aspect fiscal à Genève qui n'est pas un modèle de transparence. Il s'interroge sur les bénéficiaires de cette baisse et a de la peine à connaître les répercussions. Il souligne que les grandes fortunes ne seront pas touchées par cette diminution. Il est favorable à une baisse du taux des centimes additionnels, mais dérangé par le fait de ne pas connaître l'impact réel sur la population. Il est d'avis d'attendre une année encore. Il relève aussi que le rôle du Conseil est de prendre des décisions et pas de suivre le mot d'ordre de certains groupements politiques.

M. RYCHNER reprend M. STALDER et indique que le Groupe libéral a vérifié, la baisse du taux des centimes additionnels aura aussi une répercussion sur la fortune, donc directement favorable pour les citoyens de Genthod.

M. MOTTIER répond à Mme CADEI que l'impôt sur la fortune n'est pas inversement proportionnel et que le taux de perception est moindre.

M. DEROBERT indique que les centimes additionnels s'appliquent aussi à l'imposition sur la fortune, dont le taux est bien entendu beaucoup plus bas que sur le revenu. Il est conscient que les effets d'une baisse ne sont pas totalement connus, mais que la démarche va dans le sens des besoins de Genthod. Les communes n'ont pas le droit d'avoir des déficits. Le jour où les centimes additionnels ne suffiraient plus, il faudrait légalement équilibrer le budget en les augmentant, donc il n'y a pas de craintes de les maintenir exagérément bas. Il relève que la péréquation intercommunale sera réexaminée, sans doute dans le cadre de l'assemblée constituante, et que la commune de Genthod n'a que quelques années devant elle. Ensuite, on peut espérer que les aberrations cesseront. Il pense qu'il est juste de faire un geste pour la population gentousienne compte tenu des ressources dont la commune a besoin. Ce geste est dicté par le simple bon sens paysan, pas par des calculs savants.

Mme JOSS comprend la position qui demande réflexion, mais elle se dit plutôt sensible à la proposition de Mme UDRY, soit une première baisse symbolique. Une baisse à 25 lui paraît un grand saut sans connaître les tenants et aboutissants. Elle regrette le manque de discussion générale.

M. GUEX souligne qu'une baisse à 28 ne correspond pas - pas plus que les 30 au budget - au nombre de centimes additionnels nécessaire à l'exécution des tâches communales en 2008. Il est partisan d'une décision économique et non d'un geste symbolique. Le Groupe libéral, en prenant la limite supérieure de la fourchette estimée, ne prend aucun risque financier. Il juge cependant difficile de prendre une décision sans en connaître les impacts économiques.

Mme SEMON constate qu'effectivement la Commune engrange passablement d'argent, mais qu'elle devrait plutôt s'atteler à étudier comment l'investir. Elle souligne que le débat pour la construction d'une salle communale est à l'ordre du jour depuis 20 ans, et toujours sans concrétisation. L'engagement d'un employé technique pourrait aussi être opportun.

Il est difficile pour elle de se prononcer, mais se dit ouverte à la discussion pour la création de biens pour la population. Elle remarque aussi que seule une petite partie de la population ressentira une différence.

M. RYCHNER pense que c'est une fausse idée d'attendre, et il rappelle que la Commune a tout de même accompli passablement de réalisations ces dernières années, notamment un immeuble locatif pour un montant de 7 millions, sans le terrain, un bâtiment communal est à l'étude, trois terrains pour des utilités publiques ont été achetés, ce qui représente des investissements relativement lourds. Des projets sont en route, et la commune a actuellement les moyens de les réaliser quelle que soit la décision.

M. RYCHNER pense qu'il ne faut pas repousser un sujet en discussion depuis de longues années, il est tout à fait favorable à prendre cette décision courageuse.

Mme CADEI relève que son vote de ne pas entrer en matière tout de suite lors de la dernière commission des finances semble avoir posé des problèmes, mais elle le justifie par son besoin de réfléchir avant de prendre une décision. Elle rejoint la position de ne pas procéder à une baisse symbolique, et se dit défavorable au maintien d'un taux des centimes additionnels à 30. Elle regrette de ne pas avoir anticipé cette discussion, ce sujet aurait dû être étudié dès le mois de juin, permettant ainsi de prendre une décision en pleine connaissance de cause.

M. MAZENOD pense que le Conseil est frileux et n'ose pas. Il relève que les communiens qui contribuent fiscalement n'ont aucun avantage.

M. GUEX propose une suspension de séance, les avis étant divergents, il souhaiterait aborder ce sujet au sein de son groupe politique.

M. STALDER relève qu'il est depuis huit ans au Conseil, et dès la première campagne électorale du GIG il proposait d'investir alors que les libéraux suggéraient plutôt d'accumuler. Il pense qu'il ne faut pas oublier le passé et crier tout à coup au loup. Ce sujet n'a jamais été abordé de face, mais, selon l'avis de tous, il mérite d'être étudié sérieusement.

M. DEROBERT souligne que la situation a complètement changé depuis 2003.

La présidente suspend la séance pendant vingt minutes.

Reprise de la séance à 22h05.

Mme BOADA propose, dans un premier temps, de voter sur la possibilité d'une baisse du taux des centimes additionnels, et ensuite de combien.

M. BUCHETTI demande qui de la population permet d'engranger de tels bénéfices.

Mme le maire répond qu'il n'est pas possible de le savoir au vu du secret fiscal.

M. GUEX est d'avis que 1 à 2% de la population paie le 80% des impôts. Les communiens travaillant en ville de Genève paient la plus grande part de leurs impôts communaux à la Ville. Ce sont les personnes qui travaillent et habitent sur la commune qui bénéficieront pleinement de la baisse, les retraités en particulier verront leur situation s'améliorer.

M. BUCHETTI relève que cette baisse interviendra donc pour 5% de la population, notamment les retraités et qu'elle équivaut à une baisse de 1/6 de leurs impôts communaux.

M. GUEX, au nom du GIG, déclare qu'entre 1995 et 1999 la Commune de Genthod aurait déjà pu n'encaisser les impôts qu'une année sur quatre. Cependant, à l'époque, la gestion de la Commune était peu satisfaisante, aucun projet n'était réalisé, il y avait très peu d'investissements et pas de constructions. Comme l'a relevé M. DEROBERT la situation a évolué, et aujourd'hui il serait possible de ne pas prélever les impôts une année sur deux.

Actuellement, la commune de Genthod est gérée de manière moins conservatrice et plus inventive. Le Conseil hésite moins à investir dans des projets utiles à son développement.

Pour le GIG, la capitalisation des impôts n'est pas normale ; payer à 100% tous les investissements n'est pas dans l'ordre des choses. Présentement, ce sont les parents qui paient pour les enfants, alors qu'en principe les coûts sont partagés entre les utilisateurs.

L'investissement doit être cofinancé, le système actuel n'est pas normal économiquement. Ce point de vue a toujours été défendu par le GIG, il aurait souhaité être mieux entendu dans une série d'achats, notamment pour le Petit Malagny. Actuellement, une autre grande propriété est en vente sur le territoire communal. Il pense aussi que la Commune doit se mettre sur les rangs en cas de vente de la grande propriété de la rue du Village. Le GIG pense que la Commune doit compléter son patrimoine et ne plus faire preuve de pingrerie ou de manque de courage dans les dépenses.

Le GIG relève encore que ce débat est peu démocratique et qu'il arrive au dernier moment, il déplore le manque de communication et le défaut d'information préalable.

Le GIG estime que la Commune pourrait attendre une année encore, mais qu'il est aussi envisageable de baisser le taux des centimes additionnels tout de suite. Si cette décision est prise, elle ne doit pas occulter la réflexion prévue sur le montant optimal. Il demande d'effectuer, avant le prochain budget, une étude de fiscalité pour connaître le montant exact du taux des centimes additionnels permettant de couvrir les besoins.

Le GIG souhaite également que la question du taux d'exonération de la taxe professionnelle soit abordée au sein de la commission des finances. Ces deux études n'ont toujours pas été réalisées et, par manque de chiffres réels, le message économique adressé par cette baisse du centime est globalement assez vague.

Malgré ces réserves, le GIG accepte de baisser le taux des centimes additionnels, même si le choix du montant à 25 proposé par l'ALG manque de rigueur scientifique.

**Mise au vote, la décision de baisser le taux des centimes additionnels est acceptée
par 13 voix pour et 2 abstentions**

**Mise au vote, la proposition du Groupe libéral de baisser le taux des centimes additionnels à 25
est acceptée par 13 voix pour et 2 abstentions**

M. STALDER, pour le GIG, indique que ce budget 2008 est le premier de cette législature. Il devrait donc être représentatif des objectifs politiques énoncés lors des campagnes électorales de ce printemps.

En ce qui concerne le GIG, il trouve que ce budget contient quelques éléments en ligne avec ses aspirations :

- ✓ Augmentation des prestations communales en faveur de la mobilité douce par l'achat de deux abonnements CFF pour les Gentousiens et reconduction du remboursement de Fr. 100.00 pour les abonnements UNIRESO
- ✓ Poursuite des projets immobiliers de la commune (salle communale, commerce, poste, centre voirie-pompiers) et valorisation du centre du village par un retour du rural à la vie culturelle et sociale
- ✓ Amélioration du réseau des pistes cyclables et pédestres communales et modération des trafics inopportuns, comme par exemple à la route de Malagny

Même si l'abondance de recettes fiscales ne doit pas inciter au gaspillage, le GIG est toujours disposé à en faire bénéficier la population au moyen de subventions spécifiques ciblées pour l'école et les associations, de soutiens financiers pour les aînés et les jeunes, et de contributions de solidarité pour l'aide sociale et l'aide à l'étranger.

Le GIG attend que ce budget marque le point de départ de la mise en place d'un Agenda 21 qui permettra de mieux gérer le développement de la commune, marquant ainsi sa position et son rôle dans la région.

C'est en débattant ouvertement des aspects tels que l'impact sur l'environnement des actions et investissements, de la fiscalité, ou encore des ressources en personnel de la commune, qu'ensemble il sera possible de trouver des solutions pérennes. Il va de soi que ces discussions ne peuvent se faire qu'en incluant tous les partenaires locaux, comme par exemple, les agriculteurs et la Société Franck Muller qui ont un impact important sur la vie communale.

C'est avec ces attentes que le Groupement pour les intérêts de Genthod va accepter le budget 2008 tel que présenté.

M. MOTTIER, après calcul des nouveaux chiffres en fonction de la baisse du taux des centimes additionnels modifie la délibération.

La présidente donne lecture de la délibération modifiée.

Vu l'article 30, al. 1. lettres a) b) et g) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2008, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu le rapport de la commission des finances du 16 octobre 2007,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 7'497'452.00 aux charges et de Fr. 11'702'500.00 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 4'205'048.00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaire à l'exécution des tâches communales pour 2008 s'élève à 25 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 5'710'000.00 aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 5'710'000.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'851'527.00 et par l'excédent de revenus du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 4'205'048.00, ce qui fait ressortir un excédent de financement des investissements de Fr. 346'575.00,

le Conseil municipal décide

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2008 pour un montant de Fr. 11'702'500.00 aux revenus et de Fr. 7'497'452.00 aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 4'205'048.00 ;*
2. *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2008 à 25 centimes.*

Mise au vote, la délibération est adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions

8. DESIGNATION DES PRESIDENTS DES LOCAUX DE VOTE POUR 2008

Votation populaire du 24 février 2008

Président :	M.	Georg FEYER
Suppléant du président :	M.	Georges RYCHNER
Vice-présidente :	Mme	Anne-Claude SEMON
Suppléant de la vice-présidente :	M.	Pierre-Antoine BUCHETTI

Election des magistrats du pouvoir judiciaire du 20 avril 2008

Président : M. Michel STALDER
 Suppléante du président : Mme Geneviève CADEI
 Vice-président : M. François MAZENOD
 Suppléant du vice-président : M. Michel DEROBERT

Votation populaire du 1er juin 2008

Président : M. François MAZENOD
 Suppléant du président : M. Philippe LAGRANGE
 Vice-président : M. Wolfgang HONEGGER
 Suppléante du vice-président : Mme Sibylle MEAN NORMANN

Votation populaire du 28 septembre 2008

Présidente : Mme Anne BOADA
 Suppléant de la présidente : M. Andréas BAUMGARTNER
 Vice-présidente : Mme Fabienne UDRY
 Suppléante de la vice-présidente : Mme Patricia JOSS

Election de l'assemblée constituante du 19 octobre 2008

Président : M. Michel DEROBERT
 Suppléant du président : M. Patrick ALTWEGG
 Vice-président : M. Andréas BAUMGARTNER
 Suppléant du vice-président : M. François MAZENOD

Votation populaire du 30 novembre 2008

Président : M. Wolfgang HONEGGER
 Suppléante du président : Mme Fabienne UDRY
 Vice-présidente : Mme Geneviève CADEI
 Suppléant de la vice-présidente : M. Michel STALDER

9. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU TENNIS CLUB DE GENTHOD

Mme BOADA donne lecture d'un courrier de M. Yves KAMMACHER, président du Tennis club de Genthod, faisant une proposition pour le remplacement du représentant du Conseil municipal participant au sein de son comité.

Il propose M. Michel STALDER, qui est déjà membre du comité depuis plusieurs années, membre actif du club, ainsi que sa famille, et volontaire pour accepter cette charge supplémentaire.

M. MAZENOD propose, pour l'ALG, M. Patrick ALTWEGG.

**Les deux propositions mises au vote,
 M. STALDER récolte 9 voix, M. ALTWEGG 5 voix, et 1 abstention**

M. Michel STALDER est donc désigné comme délégué du Conseil au sein du comité du Tennis club de Genthod.

10. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

‣ ***Esplanade de la gare de Genthod-Bellevue***

M. BUCHETTI demande l'avancement de ce dossier.

M. SCHMULOWITZ indique que ce projet sera présenté une nouvelle fois à la commission du génie civil le 13 novembre prochain par l'ingénieur en charge de ce dossier. La Commune attend avec impatience l'autorisation de réaliser cette esplanade qui comprendra notamment des parkings (voitures, vélos, motos), un trottoir, entre autres.

‣ ***Halte du Creux-de-Genthod***

Mme JOSS constate depuis plusieurs jours de nombreux véhicules parkés le long du chemin de la Petite-Voie, depuis le chemin des Troiselles et la voie de chemin de fer.

M. SCHMULOWITZ répond qu'il s'agit probablement de véhicules appartenant aux ouvriers des chantiers Franck Muller et Troiselles.

Mme CADEI évoque à nouveau la manière curieuse dont le train s'arrête à cette halte. Le dernier wagon n'étant plus sur le quai, les usagers doivent descendre dans le ballast.

Mme HUMBERT indique que la Mairie en a pris note et va écrire aux CFF pour faire part de ce problème.

‣ ***Vigne Blanche***

M. BUCHETTI demande si les modifications demandées ont été prises en compte.

Mme le maire répond que M. FABBI, maire de Bellevue, doit convoquer les représentants de la commune (MM. BUCHETTI, GUEX et MAZENOD) prochainement, mais qu'il est nouveau maire et doit prendre en main une multitude de dossiers en cours.

‣ ***Cheminement piétons/cyclistes de Malagny***

L'autorisation de construire devrait être délivrée à mi-novembre. Mme le maire a rencontré une nouvelle fois un représentant de Franck Muller pour régler les derniers détails, notamment le problème du portail. Il a fallu étudier une nouvelle variante pour répondre ainsi à la demande du directeur du service des monuments et des sites qui estimait que la Commune attaquait la mémoire historique de ce portail.

‣ ***Sécurité sur la commune de Genthod - Proposition de l'ALG par M. RYCHNER***

La lecture des médias, le dialogue avec la population, le vécu de chacun le montrent bien : la sécurité se dégrade à Genève, de même que sur la commune.

Les façades sont taguées, les abribus sont vandalisés, les boîtes aux lettres sont éventrées, le ponton Lullin est incendié, et la population en arrive même à craindre les sorties nocturnes.

La journée, un autre danger guette les habitants. L'indiscipline des conducteurs est croissante et les enfants, entre autres, ne sont plus en sécurité, ni sur les trottoirs (lorsqu'ils existent) ni dans les carrefours où les règles sont trop souvent bafouées.

C'est la raison pour laquelle l'Association libérale de Genthod, comme elle l'a déjà annoncé sur un plan plus général dans son programme lors du premier Conseil municipal de cette législature, demande aujourd'hui que des mesures concrètes soient rapidement prises :

- effacement rapide (c'est-à-dire dans les 15 jours) de tous les tags
- réparation sans délai des dégâts et déprédations

Et, pour que la nécessité curative se réduise, des actions préventives sont indispensables :

- engagement d'agents de sécurité municipaux dits ASM, comme dans bon nombre d'autres communes : la commission de sécurité devra être invitée à présenter un cahier des charges, l'éventualité d'une collaboration avec les communes avoisinantes devrait être examinée dans ce contexte
- mise en place de caméras de surveillance aux endroits sensibles ; leur efficacité est prouvée
- accès limité aux Gentousiens pour certains lieux publics particulièrement menacés. Pour information, le Canton de Genève met actuellement des portails à tous les pontons servant d'amarrage aux bateaux
- dépôt méthodique de plaintes à chaque constat de déprédation
- et, bien sûr, toute autre mesure que la commission de sécurité pourra imaginer pour améliorer la situation actuelle

Il est évident que cette demande peut représenter une charge supplémentaire pour les finances communales, mais l'Association libérale est convaincue qu'elle correspond à une attente impatiente de la population. Et, comme déjà vu, la Commune a largement les moyens financiers de mener une politique conforme aux besoins de sécurité des Gentousiens.

M. GUX demande ce que deviennent les propositions faites lors des Conseils, elles sont retranscrites au procès-verbal, mais les conseillers ne savent pas si elles sont reçues, ce qui est insatisfaisant.

M. BAUMGARTNER répond que le problème des ASM sera abordé dans les « divers » lors de la commission sécurité du 20 novembre prochain et sera à l'ordre du jour de la commission suivante.

M. DEROBERT indique que deux des propositions de l'ALG doivent être étudiées à tête reposée. Il n'est pas possible d'engager des ASM sans cahier des charges, et il faut au préalable déterminer les endroits sensibles où des caméras devraient être posées.

Concernant les graffitis, il pense qu'il est impératif de les enlever dans les 15 jours, tout comme les vitres cassées, afin d'éviter que ces déprédations ne se généralisent. Ces deux dossiers relèvent des compétences de la Mairie, mais le but de la proposition est une demande formelle de manifestation d'intention du Conseil municipal.

Mme HUMBERT signifie que c'est l'objectif de la Mairie d'enlever rapidement les tags dès qu'elle en aperçoit, l'ordre a été donné très clairement aux concierges. Quant aux vitres, elles sont aussi remplacées dans les plus brefs délais, mais il arrive que les délais de commandes auprès des artisans soient assez longs.

M. STALDER relève aussi que les tags sur la paroi des Troiselles ont déjà été nettoyés par les CFF, mais il est possible d'accéder librement à cet endroit. La surface est bien visible, donc tentante. Il constate qu'heureusement ce problème n'est pas trop répandu sur le territoire communal et que de nombreux tags sont sur des propriétés privées, il pense qu'il n'y a pas de solutions miracles.

M. DEROBERT estime que l'on reste malgré tout dans le domaine de compétence de la Commune. Celle-ci se doit de faire régner l'ordre dans les endroits visibles de tous et, par conséquent, semi-privés. Il est d'avis que la Commune propose une subvention, et qu'elle soit prête à aider les privés à préserver l'image que Genthod offre au public. Il serait faux de baisser les bras face aux déprédations. Cette proposition n'est pas extravagante.

Pour M. RYCHNER, la Commune doit intervenir en encourageant les privés à donner une apparence soignée au village.

➤ ***Patrouilleuses scolaires***

M. FEYER constate l'absence d'une des patrouilleuses scolaires et demande s'il n'était pas prévu d'avoir une remplaçante formée lors d'absences.

Mme HUMBERT indique que Mme ALILA reprendra le travail dans une semaine.

M. STALDER propose de former une personne de la commune pour les remplacements au pied levé.

Mme le maire répond qu'actuellement il n'est pas possible de remplacer au pied levé, la patrouilleuse devant être agréée. Néanmoins, l'Exécutif va étudier cette demande.

➤ ***Compte rendu administratif 2006***

M. RYCHNER déplore que la liste des noms des conseillers municipaux imprimés dans ce document soit celle de la nouvelle législature, alors que toutes les délibérations contenues dans le Compte rendu 2006 concernent l'ancien Conseil.

Mme le maire indique que, jusqu'à maintenant, comme dans les autres communes, la Mairie annonçait les conseillers en place au moment de la parution, mais en 2011 elle veillera à faire publier également la liste des anciens conseillers municipaux.

➤ ***TPG - Lignes V et Z***

M. BUCHETTI indique que le bus V partant de la gare Cornavin le samedi en début de soirée devient mutant et se transforme sans avertissement aucun des usagers en Z pendant le voyage. Les passagers se retrouvant ainsi à Collex-Bossy.

La Mairie prend note de la remarque et s'enquerra de ce problème auprès des TPG.

➤ ***Décès de M. ABEL, papa de M. Jean-Pierre ABEL***

M. MAZENOD présente ses condoléances à M. ABEL, toute l'assemblée se lève pour lui rendre hommage.

‣ ***Délibération du budget 2008***

M. GUÉX demande que la nouvelle délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels avec les valeurs corrigées soit envoyée à tous les conseillers pour archivage.

La Mairie en prend note.

‣ ***Ordinateurs portables***

Les sept ordinateurs portables destinés aux nouveaux élus sont finalement arrivés, le retard était dû à un problème d'approvisionnement du fournisseur. Ils seront installés et un rendez-vous pour la remise sera organisé par Mme ISCH dès la semaine 45.

Finalement, M. DEROBERT indique qu'il comprend les remarques émises par le GIG et le remercie d'avoir revu sa position pour une prise de décision consensuelle et non polémique relative à la baisse du taux des centimes additionnels.

La séance est levée à 23h15.

Le secrétaire
Pierre-Antoine BUCHETTI

La présidente
Anne BOADA